

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 17 mai 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 18h30.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1205-24 Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

1205-25 **3. Fonds de Visibilité Northland Power**

CONSIDÉRANT QUE le 28 février 2012, madame Eva Robichaud de Northland Power a fait parvenir à la municipalité de Saint-Léandre un formulaire d'acceptation des projets soumis, sur lequel est détaillé chaque projet et leur montant respectif accordé pour un total de **18 815.00 \$**;

CONSIDÉRANT QUE le 4 avril 2012, la directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité faisait parvenir à Northland Power la résolution 1204-09 approuvant les six (6) projets déposés et leur montant accordé pour un total de **18 815.00 \$**;

CONSIDÉRANT QUE 7 mai 2012, madame Marie-Ève Landry de Northland Power a remis en mains propres à la directrice générale / secrétaire-trésorière au bureau municipal un chèque accordant un montant de **18 185.00 \$** pour les six (6) projets;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Ève Landry de Northland Power a mentionné à la directrice générale / secrétaire trésorière qu'une erreur s'était glissée sur le formulaire d'acceptation alors que le montant total des six (6) projets devait se lire 18 185.00 \$ et non 18 815.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) projets ont été révisés à la baisse soit Le Regroupement des Organismes Communautaires de Saint-Léandre à 3 500.00 \$ au lieu de 4 000.00 \$ et, Serres et Jardins Communautaires + embellissement à 2 670.00 \$ au lieu de 2 800.00 \$, soit une différence de 630.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ni la directrice générale / secrétaire-trésorière ni aucun membre du conseil n'ont été avisés de ce fait;

CONSIDÉRANT le fort mécontentement du conseil face à cette façon de faire;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire trésorière de

- manifester le mécontentement du conseil et de demander à Northland Power de remettre à la municipalité de Saint-Léandre un paiement additionnel de 630.00 \$ afin de respecter le formulaire d'acceptation et la résolution 1204-09;

- d'émettre les chèques à être remis aux organismes pour un total de **18 185.00 \$**,

- de remettre les sommes manquantes aux organismes concernés dès que le montant sera reçu de Northland Power.

4. Offre d'achat d'un terrain dans le nouveau développement résidentiel

1205-26

CONSIDÉRANT QUE le modèle d'offre d'achat reçu de Me Serge Bernier représentant monsieur Jean-Sébastien Fournier, acheteur potentiel d'un terrain dans le nouveau développement résidentiel, est conforme;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière Josée Simard à représenter la municipalité de Saint-Léandre pour la vente de ce terrain, d'accepter et signer l'offre d'achat et tous documents notariés pouvant être nécessaires et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Léandre;

5. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Ghislain Lamarre propose la levée de l'assemblée. Il est 18h40.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.